

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
S I V M SERRE CHEVALIER

Département
des Hautes Alpes
Arrondissement de
BRIANCON
Acte exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Le
Publié le

L'an Deux Mille Vingt-deux, le 18 Janvier
Sous la Présidence de Monsieur Jean Marie REY
Le Conseil Syndical, convoqué le 07/01/2022
s'est réuni en Mairie de SAINT CHAFFREY

Étaient présents :

Pour SAINT CHAFFREY :

Madame Corinne CHANFRAY, Vice-Présidente, votante
Monsieur Nicolas GALLIANO, titulaire, votant
Monsieur Nicolas FAURE, titulaire, votant
Madame Martine ALYRE, suppléante
Monsieur Philippe MAURIN, suppléant, votant

Pour LA SALLE LES ALPES :

Monsieur Emeric SALLE, Vice-Président, votant
Monsieur Jean Michel DELABANO, titulaire, votant
Monsieur Gilles PERLI, suppléant, votant
Monsieur Jean Claude VINATIER, suppléant, votant

Nbre de titulaires en exercice : 12
Nbre de membres présents : 14
Nbre de membres ayant pris
part au vote : 12

Pour LE MONETIER LES BAINS :

Monsieur Jean Marie REY, Président, votant
Monsieur Adrien GIRARD titulaire, votant
Madame Marielle BOY, titulaire, votante
Madame Gabrielle GUIBERT, suppléante, votante

Monsieur Gilles PERLI est Secrétaire de séance

Objet : Financement Dameuse – Emprunt

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 02/07/2021 il a été autorisé à solliciter les organismes bancaires pour le financement de l'acquisition d'une dameuse.
La proposition la plus favorable est celle du **CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE :**

PRET MOYEN TERME A TAUX FIXE AMORTISSABLE :

- Objet : INVESTISSEMENT 2021 : Acquisition Dameuse
- Montant : 183 476,50 Euros
- Durée d'amortissement : 5 ans
- Profil amortissement : échéances trimestrielles constantes
- Taux fixe (base 30/360) : 0.29%
- Échéance : 9243,82 Euros
- Coût total du crédit : 184 876,42 Euros
- Frais de dossier : 0.10% flat

Et CRÉDIT RELAIS FCTVA

- Objet : INVESTISSEMENT 2021 : Acquisition Dameuse
- Montant : 36 003,50 Euros
- Durée d'amortissement : 24 mois
- Taux fixe (base 30/360) : 0.30%
- Intérêts annuels : 126,01 Euros
- Remboursement du capital : in fine
- Frais de dossier : 0.10% flat

L'assemblée syndicale, à l'unanimité :

- accepte la proposition de financement du **CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE** présentée ci-dessus
- autorise le Président à signer le contrat de prêt correspondant et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Jean Marie REY
Président du SIVM

